

CONDITIONS D'INSCRIPTION SPORT SANTE 2022

1 / Pour les personnes préinscrites par mail lors la saison 2020 /2021 et résidents de la commune : » Pass » vaccinal complet et valide

- Ouverture des inscriptions par mail ou tel à partir du 5 JANVIER jusqu'au 14 JANVIER 2022

2 / Pour les personnes inscrites sur la saison 2019 /2020 et nouveaux adhérents 2022 et résidents de la commune : Pass vaccinal complet et valide

- Ouverture des inscriptions par mail ou tel à partir du 17 JANVIER 2022 jusqu'au 28 JANVIER 2022

3 / Pour les personnes hors commune : Pass vaccinal complet et valide

-Ouverture des inscriptions après le 31 JANVIER 2022 (selon les places disponibles).

COMMENT JE PROCEDE A MON INSCRIPTION ?

A /J'identifie mon profil ci -dessous** et je choisis le nombre de séances possibles.

B/Je regarde le planning des activités et je me positionne en envoyant un mail :

Sportssante@ville-saintemarie.re

C / Le service sport santé me confirmera ou non la disponibilité de mes souhaits et validera mon inscription

***PROFIL ADHERENTS :**

- Programme Bien-être * pour les personnes en bon état de forme sans contraintes de pathologies. (Places limitées)

➡ 1 à 2 activités maximum par semaine (selon places disponibles)

- Programme Prévention *pour les personnes ayant des facteurs de risques identifiés

➡ 2 activités minimum par semaine (selon places disponibles)

- Programme santé *pour les personnes identifiées en ALD affections longue durées et pathologies invalidantes spécifiques devront formuler une demande d'entretien individuel afin de valider leur demande sur ce programme

-

- ➡ 2 à 3 activités par semaine (selon places disponibles) et avec entretien individuel afin d'identifier les activités adaptées aux pathologies et limitations.

La fiche d'inscription devra être complétée au dos par le questionnaire de profil pratiquant obligatoire.

Le dossier complet devra être remis lors de votre première séance piscine ou gym.